

Inondations

AVANT d'accorder un contrat et d'amorcer les travaux, assurez-vous que :

- ☑ **La firme spécialisée en nettoyage après sinistre est enregistrée à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).**
- ☑ **Les employés sont protégés par les gants, masques, bottes et un survêtement.**
- ☑ **Seuls les travailleurs ont accès à la zone de travail.**
- ☑ **Les zones de travail sont isolées du reste du domicile.**
Ces zones doivent être ventilées pour envoyer l'air vers l'extérieur. Les moisissures produisent des particules irritantes et allergènes. En envoyant l'air à l'extérieur, les occupants sont moins exposés et ces particules ne se déposent pas ailleurs dans la maison.

Les biocides sont inutiles pour éliminer les moisissures.

Les tests d'air ne sont pas recommandés et constituent une dépense inutile.

➔ **Pour en savoir plus, consultez la fiche [Se protéger contre les moisissures : santemontreal.qc.ca](#) et [Pochette d'information : rbq.gouv.qc.ca](#)**

**Pour des questions sur la santé
Info-Santé ou Info-Social : 8-1-1
santemontreal.qc.ca**